



**Rapport annuel et comptes
annuels 2007 de la Caisse
de pensions SHP**
(version abrégée)





Rapport annuel 2007

Après une phase assez longue de changements, la consolidation est à présent la priorité de la caisse de pension SHP. La transformation de la forme légale de la SHP de société coopérative en fondation a été la principale préoccupation stratégique de l'année de référence et a signifié en même temps la clôture de cette phase de bouleversements.

Les raisons suivantes ont pour l'essentiel incité le conseil d'administration de l'époque pour proposer à l'assemblée générale SHP la transformation de la forme légale en fondation:

1. Une société coopérative prescrit l'égalité des voix de tous les membres (employeur, assurés, pensionnés). Vu la contrainte de l'égalité des voix de tous les sociétaires, les employeurs peuvent sans autre être mis en minorité lors des décisions de l'assemblée générale. Certaines grandes entreprises assurées auprès de la SHP nous ont à juste titre signalé ce fait.

2. Pour une société coopérative, certaines décisions, par exemple le changement de statuts, l'élection de l'organe de contrôle, l'élection de l'équipe de direction stratégique sont réservées à l'assemblée générale. La conséquence en est que dans certaines situations le conseil d'administration en tant qu'organe stratégique ne peut réagir qu'avec un certain retard.

3. La tenue de l'assemblée générale, vu l'augmentation continue du nombre des membres, plus de 5'000 sociétaires, prenait beaucoup de temps, devenait coûteuse et n'était plus efficace à cause du nombre des participants.

Avec la transformation de la SHP en fondation, on devrait atteindre les objectifs suivants:

- Augmentation de l'attractivité pour de nouvelles adhésions d'employeurs, suite à la composition paritaire de l'organe suprême de la fondation.
- Meilleure répartition des risques et baisse des frais d'administration, suite à l'augmentation du nombre des assurés.
- Simplification de la structure de direction de la SHP: par rapport à la société coopérative, un niveau hiérarchique tombe.
- Réduction des frais, suite à la suppression de l'assemblée générale.
- Elections paritaires pour le conseil de fondation: avec la création d'un nouveau règlement pour les élections, les employeurs et les employés élisent eux-même leurs représentants pour le conseil de fondation.

Bien que les personnes pensionnées ne puissent plus exercer leur droit de vote, suite à la transformation de la SHP en fondation, elles se sont montrées compréhensives pour la nouvelle forme de la société et l'ont approuvée d'un commun accord avec les autres assurés, à quelques exceptions près. Nous voudrions ici les en remercier très cordialement.

Avec l'élection de Madame Bernadette Niggeli, Oberrohrdorf, en tant que représentante des employés à l'occasion de l'assemblée générale 2007, la vacance dans le Conseil de fondation a été comblée.

Le but et la raison d'être d'une caisse de pension consistent à garantir les prestations de la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité des assurés. En fait partie une stratégie



de développement prudente qui s'oriente tout autant sur la croissance que sur la sécurité. Cela demande d'un côté un certain sens du risque, mais également du flair et un sens aigu des responsabilités. Les facteurs les plus importants sont d'une part un développement du nombre des assurés adapté à la croissance et un rapport solide des assurés actifs avec les personnes pensionnées. Le nombre des assurés s'est accru de manière positive au cours de l'année de référence. Le nombre des assurés actifs a augmenté de 4'111 à 4'421, ce qui correspond à une croissance de 310 assurés ou de 7.54%. Dans ce même laps de temps, le nombre des personnes pensionnées a augmenté de 19 ou de 2.42%, de 783 à 802 personnes, ce qui correspond à un rapport de 82% d'assurés actifs à 18% de personnes pensionnées, rapport que l'on peut estimer comme tout à fait sain.

Pour permettre à l'avenir une croissance saine à la SHP, le Conseil de fondation a élaboré une stratégie de marketing appropriée. Il a prévu entre autres choses d'intensifier l'activité commerciale de la SHP en particulier dans le canton du Tessin.

Pour respecter ses promesses de prestations, une caisse de pension dépend très fortement des marchés financiers et des capitaux. Au cours de l'année de référence, les turbulences sur les marchés des placements nous ont causé quelques soucis. Le taux de couverture de 102.41% a seulement permis la mise en oeuvre d'une stratégie de placement défensive. Il en résulte pour 2007 une performance globale de -0.9% (exercice précédent + 5.6%). Comme les revenus financiers des placements n'ont pas été suffisants pour la rémunération des avoirs avec 2.5%, il a fallu dissoudre les réserves de la fluctuation des cours. Malgré cette mesure, le taux de couverture a été réduit au 31.12.2007 à 99.04%.

Pour éliminer les sources de pertes, une contribution uniforme aux frais d'administration de

Fr. 150.- par année et par personne assurée a été introduit le 1.1.2008.

D'autres solutions ont été élaborées avec l'expert des caisses de pension, solutions qui devront permettre de transférer le plan 1 (primauté des cotisations selon la technique actuarielle avec un taux d'intérêt technique de 4%) au plan 2b (pure primauté des cotisations avec une rémunération effective qui est actuellement de 2.75%) pour le 1.1.2010. Le comité informera tous les employeurs affiliés au plan 1 au cours du 2e semestre 2008.

Parmi les principaux intérêts des assurés figurent le taux d'intérêt minimum applicable à leur avoir de prévoyance et le taux de conversion en rente. Même s'il existe une certaine liberté d'action, car la part de la prévoyance venant au-delà de celle qui a un caractère obligatoire pourrait donner lieu à l'application d'un taux d'intérêt voire d'un taux de conversion inférieur, la SHP ne fera en attendant pas usage de cette possibilité. Il faut compter avec le fait que le taux minimal LPP de 2.75% en vigueur depuis le 1.1.2008 fera de nouveau l'objet de discussions en automne 2008. Le taux de conversion en rente est d'après les prescriptions légales dans une phase de réduction, passant de 7.2% à 6.8% jusqu'en 2013. Une nouvelle baisse est déjà envisagée dans les discussions au niveau fédéral.

Zurich, en mars 2008

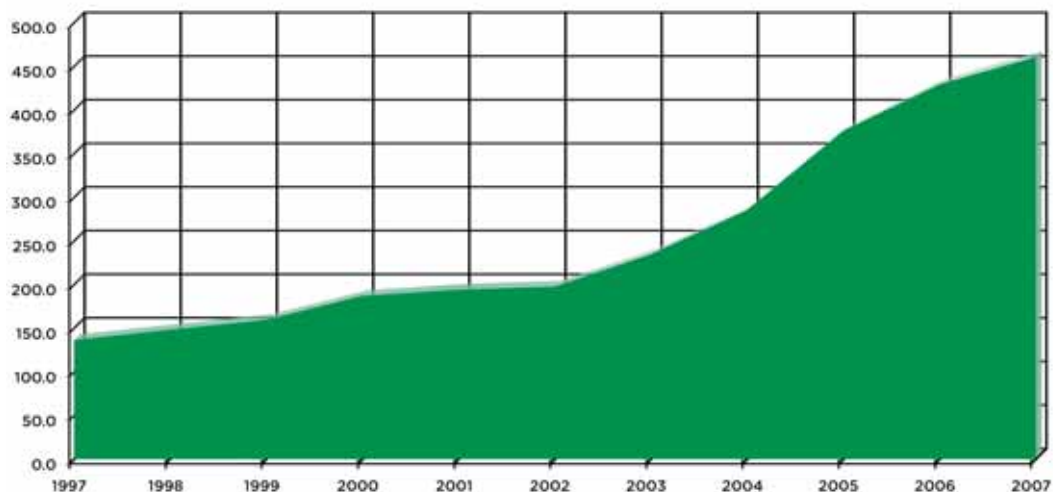
Le Conseil de fondation

Kurt Jakober
Président

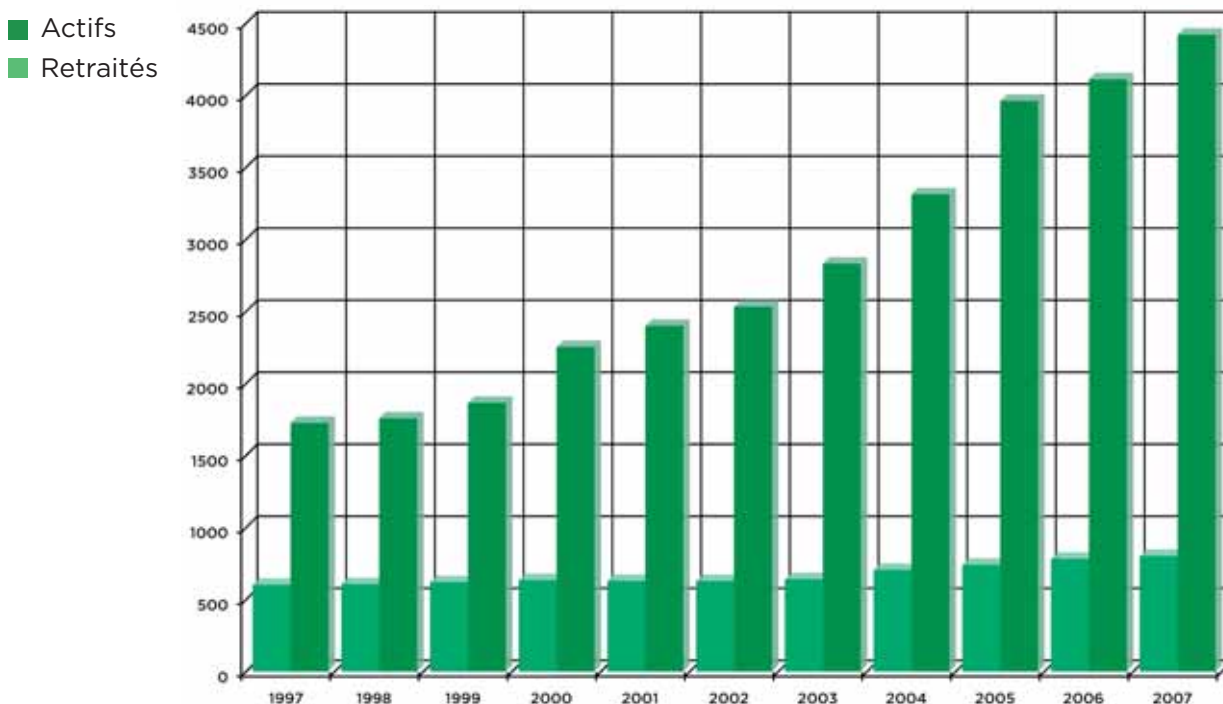
Ruth Oehninger
Vice-Présidente



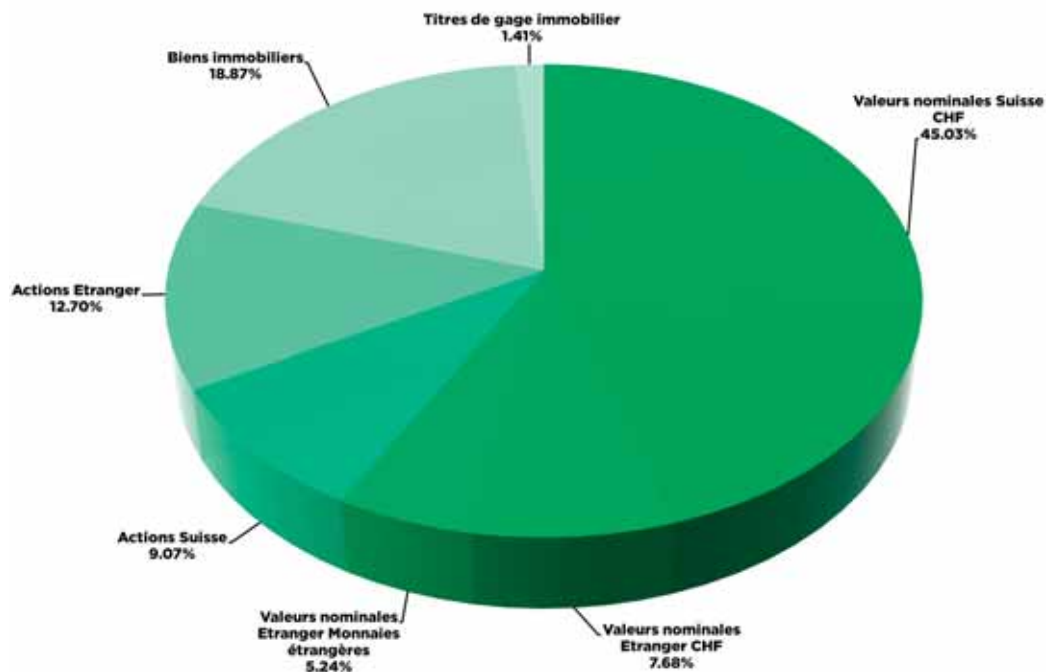
Evolution du capital en millions de CHF



Evolution du nombre d'assurés



Répartition du capital au 31 décembre 2007





BILAN	31.12.2007	31.12.2006
ACTIFS	CHF	CHF
Immobilisations en capital	460'966'752.74	429'655'287.04
Placements financiers	453'644'372.67	421'718'222.11
Liquidités	14'213'324.37	6'235'719.11
Obligations CHF	186'011'125.71	166'125'272.00
Obligations étrangers CHF	35'386'441.16	34'131'648.00
Obligations étrangers monnaies étrangères	24'157'163.57	21'493'185.00
Actions nationales	41'808'601.05	45'043'537.00
Actions étrangères	58'558'312.77	60'494'795.00
Biens immobiliers	87'009'486.80	81'805'025.00
Hypothèques	6'499'917.24	6'389'041.00
Créances	7'322'380.07	7'937'064.93
Employeurs	6'199'078.75	5'581'569.80
Impôt anticipé	1'057'741.32	1'310'095.13
Divers	65'560.00	1'045'400.00
Comptes de régularisation d'éléments de l'actif	15'416.65	0.00
Biens mobiliers	1.00	1.00
Total des actifs	460'982'170.39	429'655'288.04
PASSIFS		
Engagements	18'580'671.60	17'477'558.91
Libres passages et pensions de retraite	17'914'615.40	16'702'919.60
Autres engagements	596'074.05	709'911.11
Engagement vis-à-vis des employeurs	69'982.15	64'728.20
Comptes de régularisation d'éléments du passif	381'800.00	1'341'432.20
Réserve de cotisations d'employeurs	1'493'465.40	862'799.80
Réserve de cotisations sans renonciation à leur utilisation	1'493'465.40	862'799.80
Provisions non techniques	478'438.60	478'438.60
Fonds d'aide	478'438.60	478'438.60
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	444'306'221.30	399'853'156.95
Capital de prévoyance, assurés actifs, Plan 1	125'936'506.00	135'695'685.00
Capital de prévoyance, assurés actifs, Plan 2a	25'886'649.00	30'729'602.00
Capital de prévoyance, assurés actifs, Plan 2b	190'654'057.30	139'146'100.95
(Capital de prévoyance, assurés actifs)	(342'477'212.00)	(305'571'388.00)
Capital de prévoyance, pensionnés	92'183'844.00	83'796'989.00
Provisions techniques	9'645'165.00	10'484'780.00
Réserve de fluctuation de valeur	0.00	9'641'901.58
Capital autorisé (insuffisance de la couverture)	-4'258'426.51	0.00
Situation en début de période	0.00	-1'305'318.54
Excédent de recettes	-4'258'426.51	1'305'318.54
Total des éléments du passif	460'982'170.39	429'655'288.04


COMPTE D'EXPLOITATION
2007
2006

CHF

CHF

	49'933'979.90	46'278'617.81
Cotisations et apports courants et autres		
Cotisations employés Plan 1	4'664'554.30	6'015'524.20
Cotisations employeurs Plan 1	6'169'816.20	7'299'609.25
Cotisations d'épargne employés Plans 2b	7'165'419.20	5'019'234.55
Cotisations d'épargne employeurs Plans 2b	8'765'376.45	6'273'024.35
Cotisations d'épargne employés Plans 2a	1'011'725.70	1'390'787.95
Cotisations d'épargne employeurs Plans 2a	1'456'162.30	1'799'664.60
Cotisations risques employés Plans 2b	1'951'249.30	1'370'910.05
Cotisations risques employeurs Plans 2b	2'274'940.70	1'579'127.95
Cotisations risques employés Plans 2a	270'316.30	360'376.80
Cotisations risques employeurs Plans 2a	378'776.70	461'274.15
Apports uniques et montants de rachat Plan 1	1'887'697.90	2'374'565.30
Apports uniques et montants de rachat Plans 2b	11'067'765.60	8'580'534.10
Apports uniques et montants de rachat Plans 2a	167'374.35	740'688.65
Cotisations supplémentaires pour garantie d'intérêts Plan 1	1'330'369.35	1'730'481.25
Cotisations frais administratifs Plan 2b	364'000.00	235'969.80
Cotisations frais administratifs Plan 2a	81'364.25	61'581.45
Apports au capital de prévoyance Retraités	176'378.15	982'852.51
Apports à la réserve de cotisations Employeurs	750'693.15	2'410.90
Prestations d'entrée	57'262'062.10	55'235'064.77
Apports de libre passage Plan 1	13'183'228.55	8'316'108.77
Apports de libre passage Plan 2a	2'695'202.30	4'256'235.70
Apports de libre passage Plan 2b	40'484'010.45	41'857'545.30
Versements encaissements EPL anticipés / divorce Plan 1	283'271.50	80'000.00
Versements encaissements EPL anticipés / divorce Plan 2a	217'973.20	
Versements encaissements EPL anticipés / divorce Plan 2b	398'376.10	725'175.00
Flux provenant de cotisations et de prestations d'entrée	107'196'042.00	101'513'682.58
Prestations réglementaires	-9'955'652.70	-11'926'155.25
Pensions vieillesse	-5'791'452.00	-5'208'707.80
Pensions relais	-77'076.00	-95'049.00
Pensions versées aux survivants	-187'944.00	-164'107.00
Pensions versées aux orphelins	-37'508.00	-36'853.00
Pensions d'invalidité	-1'450'689.00	-1'565'156.10
Pensions versées aux enfants invalides	-71'133.00	-73'810.00
Prestations en capital au moment de la mise à la retraite Plan 1	-898'668.10	-1'935'324.25
Prestations en capital au moment de la mise à la retraite Plans 2a	0.00	-1'234'215.15
Prestations en capital au moment de la mise à la retraite Plans 2b	-1'441'182.60	-1'524'700.30
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité Plans 2a	0.00	-88'232.65
Prestations extra-réglementaires	0.00	0.00
Prestations en cas de sortie	-59'887'259.95	-68'647'003.00
Prestations de libre passage en cas de sortie Plan 1	-30'913'792.00	-38'848'309.95
Prestations de libre passage en cas de sortie Plan 2a	-9'281'875.50	-17'453'414.65
Prestations de libre passage en cas de sortie Plan 2b	-15'841'634.95	-8'831'489.30
Encaissements EPL anticipés / divorce Plan 1	-1'536'210.00	-881'499.50
Encaissements EPL anticipés / divorce Plan 2a	-1'345'023.00	-143'000.00
Encaissements EPL anticipés / divorce Plan 2b	-1'050'823.95	-1'932'558.55
Autres prestations réglementaires	82'099.45	-556'731.05
Sortie de prestations et d'encaissements anticipés	-69'842'912.65	-80'573'158.25

COMPTE D'EXPLOITATION**2007****2006**

CHF

CHF

	2007	2006
	CHF	CHF
Liquidation / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	-45'067'311.90	-29'799'003.65
Liquidation / constitution de capital de prévoyance Assurés actifs Plan 1	9'759'179.00	20'177'645.00
Liquidation / constitution de capital de prévoyance Assurés actifs Plan 2a	5'480'097.10	12'093'864.75
Liquidation / constitution de capital de prévoyance Assurés actifs Plan 2b	-47'346'768.95	-47'845'604.60
Liquidation / constitution de capital de prévoyance Retraités	-8'386'855.00	-9'344'559.00
Liquidation / constitution de provisions techniques	839'615.00	-1'526'636.00
Rémunération du capital épargne	-4'798'331.50	-3'421'232.10
Réserves des cotisations employeurs	-614'247.55	67'518.30
Dépenses d'assurance	-297'600.00	-260'867.85
Primes d'assurance	-99'600.00	-92'640.00
Cotisations à des fonds de garantie	-198'000.00	-168'227.85
Résultat net dû à la partie Assurance	-8'011'782.55	-9'119'347.17
Résultat net dû au placement du capital	-3'877'516.69	22'419'442.14
Intérêts bancaires	442'477.72	-24'411.94
Intérêts sur avoirs + prêts	-74'670.10	-63'310.05
Obligations	-411'952.99	232'374.25
Actions	1'867'952.92	14'187'647.02
Biens immobiliers	-4'802'941.75	9'211'706.80
Ajustements de valeurs biens immobiliers	0.00	-350'000.00
Hypothèques	147'279.39	98'265.25
Dépenses d'administration placement des capitaux	-1'029'243.83	-863'861.34
Intérêts sur réserve de cotisations employeurs	-16'418.05	-8'967.85
Dépenses d'administration	-2'011'028.85	-2'352'874.85
Dépenses d'administration	-1'362'694.40	-1'725'390.55
Dépenses de marketing et publicitaires	-648'334.45	-627'484.30
Excédent de recettes avant constitution de réserves de fluctuation de valeur	-13'900'328.09	10'947'220.12
Constitution de réserves de fluctuation de valeur	9'641'901.58	-9'641'901.58
Excédent de recettes	-4'258'426.51	1'305'318.54



Organe de la SHP 31. Dezember 2007:

Conseil de fondation

Représentants des employeurs

Kurt Jakober, Zuzgen, président
Claudine Tesan, Berne, secrétaire
Stefan Güntensperger, Bad Zurzach

Représentants des employés

Ruth Oehninger Meile, Zurich, vice-présidente
Hanspeter Illi, Erlinsbach
Bernadette Niggeli, Oberrohrdorf

Gérant

Jürg Barth

Organe de contrôle

KPMG AG

Expert en caisse de pension

Werner Koradi
Hewitt Associates SA

Caisse de pensions SHP
Gladbachstrasse 117
Case postale
8044 Zürich

Tél.: 044/268 90 60
Fax: 044/252 53 89
E-Mail: info@pkshp.ch
Internet: www.pkshp.ch

